

PAR COURRIEL

Montréal, le 11 août 2020

Madame Régine Laurent, Présidente
Mesdames et Messieurs les Commissaires
Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ)

Objet : Commentaires de dernière minute sur les travaux de la Commission – Nutrition et bonification des programmes SIPPE et Olo

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Commissaires,

C'est avec attention que nous avons suivi les travaux de l'importante commission pour laquelle vous investissez tant d'efforts. Malgré qu'elle soit tardive, notre intervention aujourd'hui se situe en plein accord avec l'intérêt supérieur de l'enfant et dans un axe de prévention. Nous vous remercions à l'avance de votre considération envers celle-ci.

La nutrition est particulièrement importante pendant la grossesse et l'enfance, qui sont des périodes cruciales pour la croissance et le développement du cerveau, jetant les bases du développement cognitif, du développement moteur et des compétences socio-émotionnelles qui seront développées tout au long de l'enfance et à l'âge adulte. La diététiste/nutritionniste évalue les troubles et conditions nutritionnels, évalue l'état nutritionnel, détermine un plan de traitement nutritionnel individualisé et assurer le counseling nutritionnel et les suivis des femmes enceintes et des enfants à risque.

Ainsi, les carences nutritionnelles pendant la grossesse et l'enfance sont susceptibles d'affecter la cognition, le comportement et la productivité tout au long des années scolaires et à l'âge adulte. Se concentrer sur cette période précoce pour prévenir et corriger l'état nutritionnel permettra d'aller chercher des avantages à long terme pour les individus et la société. Par conséquent, prévenir ou inverser le retard de développement dans la petite enfance est crucial. (Cadre de référence)

Par exemple, il est démontré que les enfants ayant souffert d'anémie ferriprive durant la petite enfance sont moins susceptibles de terminer leurs études secondaires, de poursuivre des études avancées, et de se retrouver en couple 25 ans plus tard. Les médias ont notamment mis en

lumière, au cours des derniers mois, certaines atrocités et négligences nutritionnelles vécues par des enfants.

Ayant constaté que parmi les premières recommandations de vos travaux initiaux, vous souhaitez une bonification du programme SIPPE, je tiens à porter à votre attention que si l'objectif est louable, il ne répond qu'à une très petite partie du problème. Vous constaterez à la lecture de nos deux documents que les besoins en services professionnels par des diététistes/nutritionnistes pour les femmes enceintes et les enfants dépassent grandement les programmes SIPPE et Olo et sont plus complexes que ce qui est décrit dans ces programmes. Nous voulons attirer votre attention sur ces enjeux.

Afin de ne pas donner un faux sentiment de sécurité en ne ciblant que quelques programmes qui se penchent sur les aspects nutritionnels, l'Ordre est d'avis qu'il doit y avoir une visée plus large, en accord avec le cadre de référence qui vous est présenté aujourd'hui. Nous sommes également d'avis que les services doivent aussi être offerts aux enfants de plus de 5 ans.

À ce jour, le nombre de nutritionnistes en première ligne pour le programme Agir tôt est largement insuffisant pour répondre aux besoins de la population. Les diététistes/nutritionnistes ont des listes d'attente dépassant l'entendement, sachant que pour un enfant d'un an, une attente de 3 mois correspond à 25 % de sa vie.

Lors de nos travaux, nous avons découvert que, par exemple, les enfants hospitalisés au CHU Sainte-Justine ne pouvaient que rarement avoir accès aux services des nutritionnistes une fois leur sortie de l'hôpital. En effet, une demande sur deux de la part du CHU pour la prise en charge par la première ligne (CLSC), est refusée, faute de ressources.

Simultanément aux travaux de la Commission, l'Ordre professionnel des diététistes répondait à une demande du ministre Carmant et développait deux documents qui n'ont été approuvés par le conseil d'administration que le 22 février. Vous comprendrez que la survenue de la pandémie ne nous a pas permis d'effectuer plus tôt auprès de vous les suivis planifiés.

Je joins donc à l'envoi deux documents produits à la demande du ministre Carmant pour le programme Agir tôt :

- *Cadre de référence. Programme Agir tôt – volet nutrition*
- *Programme Agir tôt : mandat et tableaux synthèses, extraits du Cadre de référence*

Nous reprenons ici l'essentiel du Mandat des établissements offrant des soins de 1^{re} ligne, mandat développé par l'OPDQ et récemment partagé aux dirigeants du réseau de la santé :

Offrir des services suffisants d'intervention individuelle en nutrition, donnés par des diététistes/nutritionnistes

A. Pendant la grossesse (voir tableau 1 des documents)

- Pour prévenir ou atténuer les retards de développement global.

- Pour favoriser la santé, le bien-être et le développement optimal de l'enfant par la nutrition, et ce, à partir de la conception.

Comment :

En offrant une intervention et une prise en charge nutritionnelles par une diététiste/nutritionniste, et ce en temps opportun, à toute femme présentant des facteurs de risque.

B. Chez les 0 à 5 ans (voir tableau 2 des documents)

- Pour prévenir et atténuer les retards de développement global chez l'enfant à risque.
- Pour favoriser la santé, le bien-être, le développement et l'intégration optimale de l'enfant par la nutrition.

Comment :

Par une prise en charge par une diététiste/nutritionniste, en temps opportun, des enfants nécessitant une intervention nutritionnelle ou à risque de retard de développement.

- Lorsque certaines conditions demandent une expertise de deuxième ou troisième ligne, l'enfant doit être dirigé vers les diététistes/nutritionnistes de ces équipes.
- Lorsque leur liste d'attente dépasse un mois, l'enfant doit être pris en charge par les diététistes/nutritionnistes de 1^{re} ligne.

Chaque jour qui passe, de trop nombreux enfants restent bloqués sur des listes d'attente, alors que les dommages physiques et psychosociaux qu'ils subissent s'aggravent et deviennent permanents. Pour cette raison et bien d'autres encore, nous espérons que ces éléments pourront nourrir votre rapport et ses recommandations.

N'hésitez pas à me contacter au besoin. Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Commissaires, mes salutations distinguées.

La présidente,



Paule Bernier, F.Dt.P., M.Sc.

p. j. : 2

c. c. Stéphane Lanctôt, administrateur
Stéphanie Gareau, secrétaire générale
Ginette Beaudoin
info@csdepj.gouv.qc.ca
mémoires@csdepj.gouv.qc.ca